

Assemblée provinciale saison 2014-2015 vendredi 9 mai 2014.

- Ordre du jour

1. Vérification des pouvoirs des délégués des clubs
2. Rapport du CP
 - 2.1 Rapport de la CFA
 - 2.2 Rapport calendrier jeunes
 - 2.3 Rapport calendrier seniors
 - 2.4 Rapport commission technique et propagande
 - 2.5 Rapport commission jeunes
3. Rapport du groupement des Parlementaires
4. Rapport des vérificateurs aux comptes
 - 4.1 Approbation des comptes
 - 4.2 Décharges au CP et aux vérificateurs
5. Interpellations
6. Budget
7. Votes spéciaux
8. Elections des nouveaux membres
9. Communication des représentants du CDA
10. Proclamation des résultats du championnat
11. Mise à l'honneur de membres fédéraux ou de clubs
12. Divers
13. Résultats des élections

- Introduction

Merci aux dirigeants du BC Alleur, qui nous accueillent cette année.

Sont excusés pour le C.P. : Messieurs Schins, Fraiture, Beck (colloque arbitres D1)

Sont présents à cette assemblée :

Les membres du Conseil d'Administration AWBB

Les parlementaires

Les membres des conseils judiciaires régionaux et provinciaux

Les membres du Comité provincial

Le Président et le secrétaire de la province du Hainaut

Les représentants des clubs soit :

72 clubs sur 80, 8 clubs absents dont 3 excusés

- In memoriam

Au risque d'en oublier, je ne citerai aucun nom, je demande quelques instants de recueillement en témoignage du souvenir de proches, membres de comités, de commission ou de clubs décédés dans le courant de cette saison.

- Discours

C'est avec une certaine appréhension que j'ai repris la présidence du comité provincial. Je tiens à remercier tous mes collègues du CP pour leur précieuse collaboration car je me suis rendue compte de la complexité et de l'étendue des matières aux niveaux des statuts et des règlements divers.

Si parfois, je vous parais un peu lente à vous répondre, c'est parce que j'apprends auprès des personnes adéquates pour mieux vous renseigner.

Devant la diversité de vos questions, j'ai participé aux réunions des Parlementaires, de la commission de formation des arbitres, de la commission technique des jeunes. J'espère que ce long apprentissage servira pour une longue période à tous les clubs.

Ce qui m'amène aux différents sujets importants pour l'avenir :

- Les défibrillateurs automatiques doivent être introduits dans les formulaires d'homologation des nouveaux terrains.

Extrait:

"Par ailleurs, suite à mon courrier du 12 septembre 2013, je vous rappelle que pour le 30 avril 2014 il convient de me transmettre un rapport relatif au respect de l'obligation du décret du 25 octobre 2012 relatif à la présence de défibrillateurs externes automatiques de catégorie 1 dans les infrastructures sportives. En effet, le décret prévoit que les cercles affiliés ne pratiquent leurs activités sportives que dans les infrastructures équipées d'un défibrillateur externe automatique."

- A l'assemblée générale des Parlementaires, il a été voté que dorénavant, la non-inscription d'un délégué entraîne le forfait de l'équipe.
- 3 et 3 : Le sujet brûlant de tous les clubs, de toutes les buvettes, il est tout à fait compréhensif de cette appréhension face à ce nouveau projet. Le CP ne veut pas prendre le risque de faire capoter le projet pédagogique. Toutefois, nous ne pourrons pas répondre à des demandes particulières des 80 clubs. Ce projet a été voté sans amendements par les Parlementaires, représentants des clubs. Le comité provincial ne fait qu'exécuter.

Nous ne changerons pas notre manière de fonctionner. Le championnat sera organisé comme d'habitude en aller-retour.

Pour la saison 2014-2015 : U6-U7 3 et 3 - U8 : 3 et 3 ou 5 contre 5, nous soumettons cette question dans les votes spéciaux. :

Coupe provinciale : la coupe provinciale des poussins est supprimée. La saison prochaine, toutes les finales jeunes et seniors se joueront sur un week-end.

Basket féminin : est en danger. Sur les cinq dernières années, nous avons enregistré 40% d'équipes féminines en moins. La mixité des équipes n'est certainement pas étrangère à ce phénomène. Je vous demande à tous de réfléchir à vos demandes de dérogation car la morphologie des joueurs pupilles est trop différente. Les dérogations ne font que reporter le problème d'une ou deux saisons.

Présentations des membres du C.P. sortants rééligibles

Ghiezen Claude (RBC Awans)

Weber Jean-Marie (BC Herve Battice)

A coopter et à élire

Vinci Grégorio (RBC Oupeye)

Accords ou non

Rapport du comité provincial. : 67 voix contre

Rapport de la Commission formation arbitre : accord à l'unanimité

Rapport du calendrier Seniors : accord à l'unanimité

Rapport Calendrier Jeunes : 3 voix contre

Rapport Commission Technique des jeunes : 14 voix contre

Rapport de Trésorerie : 14 voix contre

Parole à Monsieur Bellefroid, Président des Parlementaires

Mr C. Grandry (Pt Ch. Sprimont), membre sortant et rééligible étant absent et excusé, il est demandé à l'assemblée de marquer son accord ou non pour le vote de sa réélection ;
résultat : 48 voix contre.

Accord ou non

Rapport d'activités des parlementaires : 12 voix contre

Présentation des sortants rééligibles :

Dardinne Marcel (BC Dison Andrimont)

Grandry Christian (Point Chaud Sprimont)

Membre à coopter

Charlier Christian (BC Herve Battice)

Membres à élire

Charlier Christian (BC Herve Battice)

Dardinne Marcel (BC Dison Andrimont)

DI Bartolomeo Toni (Union Modave Marchin)

Grandry Christian (Point Chaud Sprimont)

Kaison Alain (Vaillante Jupille)

Linden André (RBC 4A Aywaille)

- Rapport du vérificateur aux comptes Monsieur Briers.

Accord ou non

Accepté à l'unanimité

Confirmation du nombre de clubs présents et nombre de voix.

72 clubs pour 687 voix Quorum 344

- Interpellations

Aucune demande n'a été introduite selon la procédure prévue dans le ROI (PA 28 art 28). .

- Votes spéciaux du Comité provincial.

- Prolonger jusque fin de saison le passage des U12 d'une équipe à l'autre dans la même catégorie. Résultat des votes : Accepté à l'unanimité
- Renouveler l'organisation des play-offs en P1 MM : 20 voix contre et 57 abstentions et en P1 dames : Résultat des votes: 47 voix contre et 230 abstentions.
- Suppression de la compensation pour les U12. : Résultat des votes: 39 voix contre et 21 abstentions
- Puisque Mr Delchef a proposé aux provinces d'adapter l'application des finalités du projet pédagogique du 3 & 3, le CP propose un vote pour qu'il y ait une catégorie U8 5c5 ainsi que demandée par le club d'Ensival ; uniquement en U8 pour la prochaine saison si le nombre d'équipes est suffisant. Il faut savoir que plus il ya de catégories moins il y a d'équipes dans ces catégories et plus il sera difficile de respecter les desideratas de planning calendrier. Sur ce point, priorité sera donnée aux équipes 3&3. L'inscription se fera sur le formulaire « inscriptions jeunes » aux U8+ .
U8 : 3 et 3 et/ou 5 contre 5. : Résultat des votes : 64 voix contre et 73 abstentions

- Monsieur Delchef, Président AWBB

Présente les principaux changements et décisions votées lors de la dernière Assemblée Générale AWBB. Ils seront communiqués par mail à tous les clubs incessamment.

Le plan Basket est évoqué

Un championnat pour U21 dans un premier temps sera organisé la saison prochaine.

Il rappelle que le matériel nécessaire pour les compétitions 3 & 3 est disponible dans les locaux AWBB d'Assesse.

- Elections

Bureau électoral présidé par Monsieur Michel François, Président du CJP. Appel pour 3 personnes (dépouillement).

Appel nominal des clubs : Monsieur Jean-Marie Bellefroid

- Proclamation des résultats

Championnat provincial

Div. 1 MM : BC Cointe A

Div. 2 MM :

ACSA Mosa Angleur, Spéciale Aywaille

Div. 3 MM :

R. Spa BC C, Collège St Louis A, BC Ninane C

Div. 4 MM :

Espoir Hamoir 96 B, US Awans, BC Eupen A, ABC Waremme C, RBC Welkenraedt B,
SFX St Michel Verviers D

Div. 1 DD : BC Cointe

Div. 2 DD :

Bc Blegny C, BC Dison-Andrimont A

Div. 3 DD :

ABC Waremme, Alliance Flémalle B, ACSA Mosa Angleur B

Coupe provinciale

Messieurs : Spéciale Aywaille

Dames : RBC Esneux

Jeunes : Poussins U10 Lg Basket
Poussines U10 Un Huy
Benjamins U12 Verv.Pepinster
Benjamines U12 Blegny
Pupilles MM U14 Ninane A
Pupilles DD U14 Blegny
Minimes MM U16 Ninane
Minimes DD U16 Haut-Pré
Cadets U18 Dison Andrimont
Cadettes U19 RBC Spa
Juniors U 21 RBC Awans

Champion régional

Seniors : Mailleux Comblain, R. Liège Atlas Athénée Jupille

Seniores : BC Herve Battice

Juniors: Belleflamme

Cadets: Ninane

Minimes garçons: Vaillante Jupille

Cadettes : Pt Chaud Sprimont

Coupe AWBB

Pupilles filles : Blegny

Cadets: Ninane

Cadettes : Sprimont

Seniors: Cointe

Champion National :

Juniors : Belleflamme

Cadets : Ninane

- Mise à l'honneur de membres fédéraux ou clubs :

Mesdames A. Vantorre (RBC Awans), M. Dupuis (BC Alleur)

Messieurs M. Collard (R. Spa BC), J.CL. Collinet (BC Liège), A. Scheffer (RBC Ste Walburge)

- Divers : COMITE PROVINCIAL

Intervention de M. Corbisier :

*1. Concerne : Article PC 76 : forfaits – cas spéciaux : *Perd la rencontre par forfait, avec application de l'article PC.73**

« L'équipe qui n'inscrit pas sur la feuille de marque le nom d'un coach, marqueur, chronométrateur (y compris 24 secondes si nécessaire), délégué ou qui inscrit le nom d'un membre suspendu ou non licencié »

Nombre d'entre vous se sont focalisés sur le projet 3&3... mais à l'Assemblée générale AWBB du 29 mars à Jambes bon nombre de modifications statutaires ont été votées.

Une d'entre elles m'interpelle, elle a été votée à l'unanimité par tous les Parlementaires (Liège y compris) : voir PC 76 ;

Quelques chiffres pour la saison écoulée si cet article avait été en vigueur :

En championnat

Forfaits

Régionaux seniors : 2 jeunes : 7 (9 officiels de table)

Provinciaux seniors : 52 jeunes : 91 (3 noms de coachs, 3 officiels de table, 137 absences de délégués)

1. Concerne : LICENCES COACHS ; Rappel pour la saison prochaine

U16 pour les jeunes jusque Minimes compris.

- Divers : INTERVENTIONS DES CLUBS

I. Demande d'interpellation à l'AP du 9-5-2014 concernant:

L'INTRODUCTION OBLIGATOIRE DU 3 ET 3

Par la présente, le Rabc Ensival voudrait interpellier les différents acteurs du projet 3et3, soit

- les membres du CA de l'AWBB
- les parlementaires de la Province de Liège
- les membres du CP de Liège

en ce qui concerne les modalités de l'introduction du 3et3 pour la saison 2014-2015.

Les faits

Dans le rapport des parlementaires de Liège du 3-3-2014, on peut lire:

Dossier 3 &3

Présentation du Projet par Madame Corbisier ainsi qu'un compte rendu de la réunion tenue le 1^{er} février dans les installations du BC Waremme (32 clubs représentés).

Prévision de l'organisation d'une réunion des entraîneurs début septembre (week end des 6 et 7 septembre) – l'assistance de la Direction technique sera demandée.

Suite à l'appel de Monsieur Bellefroid de nombreux clubs (+/-40 actuellement) soit directement, soit par l'intermédiaire de l'Entente ont réagis pour nous faire part de leurs avis.

Tenant compte de la réaction des clubs de la province notre délégation interviendra lors de l'AG du 29 mars pour une adaptation du point 4 des principes de base du projet Minibasket :

Point 4 « obligation du passage aux rencontres 3&3 pour la saison 2014-2015 pour les U6 U7

– Pour les U8 liberté aux clubs de choisir le 3&3, le 5c5 ou de faire monter les U8 U9 suivant les possibilités offertes »

De ce fait il y aurait 3 séries :

U6 U7 (obligatoire en 2014-2015)

U8 (transitoire: liberté de faire du 3&3, du 5c5 ou de monter en U9), mais obligatoire en 3&3 pour la saison 2015-2016.

U9 U10 (obligatoire en 4c4 en 2015-2016)

Motivation: laisser aux clubs le temps de s'adapter (terrains, heures d'occupation des salles, nombre de joueurs, nombre de coaches...etc.. y aller progressivement).

D'après nos informations **orales** (le rapport de l'AG du 29-3 n'étant pas encore publié) aucun de ces aménagements n'a été ni discuté, ni mis au vote à l'AG du 29-3 avec la remarque que l'AP de Liège pouvait se prononcer sur ces aménagements.

Réactions et votes

Je demande donc

- que les différentes instances concernées se prononcent sur ce fait
- qu'ensuite il y ait vote sur les questions suivantes:
 - Accorde-t-on la liberté aux clubs de la Province de Liège de s'inscrire dans un championnat 3et3 ou 5contre5 pour la saison 2014-2015 dans les catégories U7 et U8 ?
 - Accorde-t-on la liberté aux clubs de la Province de Liège de s'inscrire dans un championnat 3et3 ou 5contre5 pour la saison 2014-2015 dans les catégories U8 ?

Justifications

Pour la question 1, on donne une année de répit aux clubs pour introduire le 3et3 la saison suivante (voir remarques reprises dans le rapport des parlementaires).

Pour la question 2, on permet aux jeunes (prépoussins première année) de cette saison de ne pas devoir « oublier » toutes les règles enseignées cette saison en se retrouvant en 3et3, alors

qu'ils ont déjà évolué en 5contre5.

Il va de soi qu'un vote sur cette question n'est nécessaire que si le vote pour la première question a été négatif.

Réponse CP : voir votes spéciaux

II. Demande d'interpellation à l'AP du 9-5-2014 concernant:

L'ARBITRAGE EN 3 ET 3

Par la présente, le Rabc Enival voudrait interpellier les différents acteurs du projet 3et3, soit

- les membres du CA de l'AWBB
- les parlementaires de la Province de Liège
- les membres du CP et de la CFA de Liège

en ce qui concerne les modalités de l'introduction du 3et3 pour la saison 2014-2015.

Les faits

Dans le rapport des parlementaires de Liège du 3-3-2014, on peut lire:

Dossier 3 &3

Présentation du Projet par Madame Corbisier ainsi qu'un compte rendu de la réunion tenue le 1^{er} février dans les installations du BC Waremmes (32 clubs représentés).

Prévision de l'organisation d'une réunion des entraîneurs début septembre (week end des 6 et 7 septembre) – l'assistance de la Direction technique sera demandée.

Suite à l'appel de Monsieur Bellefroid de nombreux clubs (+/-40 actuellement) soit directement, soit par l'intermédiaire de l'Entente ont réagi pour nous faire part de leurs avis.

Tenant compte de la réaction des clubs de la province notre délégation interviendra lors de l'AG du 29 mars pour une adaptation du point 4 des principes de base du projet Minibasket :

Autre adaptation demandée concernant l'arbitrage en 3&3: l'arbitrage est assuré par les entraîneurs des deux équipes et/ou un arbitre de club et/ou bénévole (comme en 4c4).

D'après nos informations **orales** (le rapport de l'AG du 29-3 n'étant pas encore publié) cet aménagement n'a été ni discuté, ni mis au vote à l'AG du 29-3 avec la remarque que l'AP de Liège pouvait se prononcer sur cet aménagement.

Réactions et votes

Je demande donc

- que les différentes instances concernées se prononcent sur ce fait

qu'ensuite il y ait vote sur la proposition suivante:

En Province de Liège, l'arbitrage des catégories U6, U7 et U8 est assuré par les entraîneurs des deux équipes et/ou un arbitre de club (de niveau 1) et/ou un bénévole.

La prestation d'un arbitre de club (niveau 1) lors de ces matchs entre en ligne de compte pour sa reconnaissance en ce qui concerne le PC 1.

Justification :

L'arbitrage a besoin de jeunes qui s'exercent à cet aspect du basket et si on enlève la possibilité aux jeunes de s'exercer dans les différentes catégories de petits panneaux, ce ne sera pas un argument pour promouvoir l'arbitrage. De plus, les coachs auront déjà assez d'aspects sportifs à gérer lors des matchs et cette option pourra les décharger de cette tâche supplémentaire.

III. Demande d'interpellation à l'AP du 9-5-2014 concernant:

MIXITE DU CHAMPIONNAT PROVINCIAL PUPILLES

Par la présente, le Rabc Ensival voudrait interpellier les différents acteurs du championnat pupilles sur la possibilité d'aligner une équipe « mixte », soit

- les membres du CA de l'AWBB
- les parlementaires de la Province de Liège
- les membres du CP de Liège

Les faits

Sans vouloir m'attarder trop sur les différents faits historiques du dossier de la mixité en pupilles pour lesquels je suis déjà intervenu à différents niveaux, je voudrais reprendre les faits marquants, soit :

D'après nos informations **orales** (le rapport de l'AG du 29-3 n'étant pas encore publié) la possibilité d'une AP de se prononcer sur le sujet a été rejetée lors de l'AG du 29-3-014, étant donné que le texte proposé n'a pas obtenu la majorité nécessaire des 20 voix.

Lors d'autres saisons, d'autres provinces ont émis un vote, manifestement en désaccord avec le ROI, en faveur de cette mixité, vote qui a été entériné par le CA, puisque dans ces provinces il y a eu un championnat mixte.

Pendant la saison 2013-2014, plusieurs filles dans différentes provinces ont reçu une dérogation de la part du CA pour participer au championnat des garçons!

En Province de Liège, les équipes qui avaient en leur sein une fille avec dérogation ont été provisoirement écartés des classements par le CP Liège et réintégrés dans ces classements suite à une mise en demeure du CA.

Lors d'un match d'entraînement contre une équipe voisine, la mère d'une de ces filles est venue me trouver à la mi-temps en tant qu'arbitre pour me dire que « son adversaire lui touchait les seins ». En deuxième mi-temps on a constaté que le joueur jouait une défense « normale ».

Réactions et votes

Je demande donc

- que les différentes instances concernées se prononcent sur ces faits
- qu'ensuite il y ait vote sur la proposition suivante:

En Province de Liège, on ne permet pas la mixité en pupilles et les clubs ne désirent pas que des dérogations soient accordées en ce sens par le CA.

Justification

Lors de la suppression de la possibilité pour les AP de décider de jouer en pupilles mixtes les arguments de la direction technique étaient la promotion du basket féminin, la différence de morphologie entre les filles et les garçons et je pense que ces arguments sont toujours valables !

Réponse CP :

Bien qu'il soit contre la mixité, le CP autorise un vote consultatif des clubs avec l'accord de Mr Delchef.

B. Riga signale à nouveau que les dérogations mettent en danger l'organisation même d'un championnat féminin. Le championnat Pupilles Filles a même dû être annulé et des nouvelles séries créées en cours de saison tant les forfaits généraux entravaient la bonne marche du championnat. Il fait remarquer qu'en plus, des équipes de Pupilles Filles étaient géographiquement présentes dans toute la Province (Hesbaye, Centre, Région de Verviers et des Fagnes)

Résultat : pour 173 voix, contre 308 voix, abstention 11 voix.

✓ Demande de vote concernant l'article 4 du règlement de la coupe provinciale 2014-2015

Le texte de l'article 4 était en 2012-2013 et 2013-2014

Art. 4

La participation est strictement réservée aux joueurs évoluant exclusivement dans les équipes du niveau provincial.

Tout joueur aligné dans une équipe régionale (jeune ou seniore) ou nationale (jeune ou seniore) tant en championnat qu'en coupe sera définitivement écarté pour la suite de la Coupe provinciale.

1) Analyse des textes

« Aligné » : Cela veut dire qu'il a été repris sur la feuille de match (qu'il ait joué ou non)

« Equipe du niveau provincial » : Cette notion est floue dans la mesure où ce sont les joueurs qui jouent parfois dans différentes équipes de niveaux différents (AWBB, province)

« Qualifié » : Cette notion est reprise pour les joueurs qui font trois matchs d'un niveau supérieur en championnat (AWBB) et qui ne peuvent alors plus jouer dans la même catégorie dans le championnat provincial

2) Règlement coupe provinciale 2014-15

Je pense que le texte de 2012-13 et 2013-14 n'est pas assez précis et surtout la première phrase donne lieu à des interprétations diverses. De plus quelques cas particuliers malheureux m'ont fait réfléchir sur un texte plus proche de la réalité des clubs.

Je propose donc le texte ci-dessous:

Art. 4

Tout joueur qualifié pour une équipe régionale (jeune ou senior) ou nationale (jeune ou senior) de championnat ou de coupe, c'est-à-dire ayant été aligné trois fois, sera définitivement écarté pour la suite de la Coupe provinciale de cette catégorie. Un joueur ayant été aligné dans une équipe de la Coupe provinciale est définitivement qualifié pour cette équipe et ne peut plus être aligné dans une autre équipe de cette catégorie même en cas d'élimination de l'équipe initiale.

C'est une solution qui permet aux joueurs de jouer aussi bien en coupe AWBB qu'en coupe de la province pour autant qu'ils n'aient pas joué plus de trois matchs en championnat ou en coupe régionale.

Cela permet donc à un club d'inscrire la même équipe en coupe AWBB et coupe provinciale, mais l'oblige à choisir après deux matchs, s'il continue l'aventure dans l'une ou l'autre de ces coupes.

Avec ce texte, les catégories d'âge devraient être respectées et un joueur pourrait être aligné en coupe minimes AWBB et championnat provinciaux par exemple.

Cette solution permet à un joueur de faire deux de championnat et deux matchs de coupe en régionale pour « dépanner » ou « comme essai » par exemple, sans que cela ne compromette sa participation en coupe provinciale pour la suite

Réponse CP :

Aucune modification dans le règlement : pas de vote puisqu'il avait été ratifié il y a 2 ans à l'Assemblée (PC 65)

L'article 4 a fait l'objet d'une étude mais nous avons fini par estimer que les termes étaient exacts et clairs et donc non sujets à modification.

« Joueur aligné » : dès qu'il est inscrit sur la feuille de marque. Le joueur ne peut donc se qualifier après 2 matchs régionaux et continuer à participer à la coupe provinciale.

L'article 2 permet à une équipe évoluant en championnat provincial de participer à la coupe provinciale et aussi à la coupe régionale.

✓ Intervention de Mr J.L. Ventat (Collège St Louis)

- 1- Le CRF et nos jeunes : interpellation du CDA
- 2- Statut des entraîneurs du CRF : interpellation du CDA
- 3- Système à 2 tours en jeunes : proposition pour le régional et pour les élites, visant surtout à diminuer l'impact des « bye » et « désistements »

B. Riga répond : il est conscient que les « bye » nuisent fortement au championnat. Lors de l'élaboration du calendrier, il recherche en fonction du nombre d'inscrits la grille la plus avantageuse qui permet de disputer un maximum de matchs. C'est en jouant qu'on progresse. Malheureusement, les forfaits déclarés avant le début de la saison mettent parfois à néant le travail du responsable du calendrier et les clubs pâtissent du manque de matchs. Il regrette cette situation. Dès lors, la proposition d'effectuer un championnat pour les équipes élites (grilles de 10, 12 ou 14 en fonction des inscriptions) en aller simple suivi d'un second tour sera testée dès le prochain championnat. Nous espérons que cette formule diminuera l'impact des « bye » dans le championnat.

- 4- Abandon de la liste à devoir fournir pour signaler les rencontres arbitrées par nos arbitres de club au profit d'un système moins contraignant : interpellation du CP et de la CFA ;
- 5- Problématique des arbitres appelés directement à suivre le niveau 2 : interpellation de la CFA

✓ Intervention de Mr D. Ramonfosse R. ACSA Mosa Angleur

OBJET :

Modification du PA77 pour passer de 4 membres à 4 membres minimum et 6 maximum.

Je demande au CP Liège d'ajouter ce point dans les DIVERS lors de l'assemblée du 9 mai. Cette demande a été adressée aux parlementaires pour proposition de modification statutaire.

EXPLICATION : Nous avons un problème pour la gestion des calendriers. Afin d'être couvert, il faut que ce responsable possède le statut de « SIGNATAIRE ».

Cela n'est pas possible actuellement pour notre club.

D'autres clubs ont peut-être le même problème pour un correspondant mail officiel, responsable de calendrier JEUNES, responsable comité des fêtes, vice-président,

Toutes ces fonctions doivent être réalisées par des membres signataires.

Le PA77 limite à 4 personnes, 3 d'office (président, secrétaire, trésorier) et 1 membre.

C'est là où je souhaite pouvoir en avoir plus.

Chez nous le poste de membre est occupé par le comité des fêtes. (accès au compte)

Nous souhaitons ajouter un membre signataire pour le poste de responsable calendrier.

Ce n'est statutairement pas possible pour l'instant.

D'où ma proposition.

ARTICLE PA77 : DIRECTION

Pour l'AWBB, le Comité d'un club, quelle que soit la forme adoptée, doit être composé de **MINIMUM** quatre personnes majeures : un Président, un Secrétaire, un Trésorier et un Membre **MINIMUM AVEC UN MAXIMUM DE 3**.

S'il s'agit de clubs possédant la personnalité juridique, ils doivent respecter les dispositions légales pour l'organisation de leur Conseil de Gestion ou d'Administration.

Pour l'AWBB, le Comité d'un club, quelle que soit la forme adoptée, doit être composé uniquement de membres détenteurs d'une licence fédérale délivrée pour ce club.

Les fonctions de Président, Secrétaire, Trésorier et Membre ne peuvent être cumulées.

La liste des membres du Comité doit être envoyée annuellement au SG, avant le 15 juin, en quatre exemplaires, en y mentionnant les nom, adresse, n° de téléphone éventuel et un spécimen de la signature de chacun et ce avec effet au 1er juillet.

Pouvez-vous réfléchir à cette proposition ?

✓ Intervention de Mr J-L. Snyders (BC Ninane)

J'aimerais une explication concernant le " I " (absence de carte d'identité) sur la feuille de match que les arbitres attribuent.

Car sur les statuts de l'AWBB , il faut une "licence" photo (et parfois même montrer sa carte d'identité), et que pour la VLB pas besoin de photo sur la "licence" (pas obligatoire) et si

absence de carte d'identité un " I " est apposé et le club reçoit juste une amendepas de forfait.

Mr L. Lopez, Secrétaire AWBB a répondu personnellement à Mr Snyders.

Mr Delchef s'efforce d'unifier les règlements mais la tâche n'est pas évidente.

Prochaine assemblée provinciale le vendredi 8 mai 2015

Résultats des votes

Pour rappel : 687 voix, quorum 344

Parlementaires :

Cooptation

Charlier Christian (BC Herve Battice) : 633 voix = élu

Elections

Charlier Christian (BC Herve Battice): 532 voix = élu

Dardinne Marcel (BC Dison Andrimont) : 550 voix = élu

Di Bartolomeo (Union Modave Marchin : 443 voix = élu

Grandry Christian (Pt Ch Sprimont) : 363 voix = élu

Kaison Alain (Vaillante Jupille) : 313 voix = non élu

Linden André (4A Aywaille) : 342 voix = non élu

Comité provincial

Cooptation

Vinci Grégorio (RBC Oupeye) : 562 voix = élu

Elections

Ghiezen Claude (RBC Awans) : 595 voix = élu

Vinci Grégorio (RBC Oupeye) 510 voix = élu

Weber Jean-Marie (BC Herve-Battice) 538 voix = élu

Vérificateur aux comptes

Election

Briers Philippe (Collège St Louis Basket) 659 voix = élu